

N° CA-16/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

Le 12 octobre 2022 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 30 septembre 2022, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Vice-président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibératives : Yves COSCAS, Colette HUARD, Christine QUILLERY, Martine BAGDASSARIAN, Claude CHAPPEY, Sandrine DANDRE, Rahma GHIATOU, Ilham BENMRAH, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle MOUSSA.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Jean-Patrick GUIMARD à Colette HUARD, Jean-Robert DELLOYE à Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD à Claude CHAPPEY, Véronique DE LA TOUANNE à Christine QUILLERY, Thierry CAMPOS à Rahma GHIATOU, Yannick GEFFROY à Ilham BENMRAH.

Étaient absents excusés avec voix délibératives : Lounes ADJROUD, Michel VENEAU, Zaneta WOZNAK, Eric RASZUL.

Était absente excusée avec voix consultative : Leïla LACHEHEB.

Était absente excusée avec voix consultative ayant donné pouvoir : Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER. Commissaire du Gouvernement.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Audrey JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Lionel PIERE, Directeur Comptable et Financier ; Patrick WIDLOECHER, Maire-Adjoint de Châtillon en charge du Logement.

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1^{er} janvier 2023.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2022
DELIBERATION

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'Administration,

Vus les articles L 442-1, L 442-1-1, L 442-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la loi ALUR « Accès au Logement et Urbanisme Rénové », Article 51, adoptée en première lecture par les députés le 17/09/2013,

Compte tenu que le loyer du patrimoine de Vallée Sud Habitat se gère selon les programmes exprimés en surface corrigée, et que dans ce cas le prix du loyer s'exprime par m² de surface corrigée annuel, ou de programmes exprimés en surface utile, auquel cas le prix s'exprime par m² de surface utile mensuel,

Entendu l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
dont 4 votes contre :**

Marcelle MOUSSA, Ilham BENMRAH, Daniel PIEDDELOUP, Yannick GEFROY (pouvoir).

Article unique :

Il sera appliqué pour l'année 2023, à compter du 1^{er} janvier, une augmentation des loyers des logements, des jardins et terrasses, des garages et parkings du patrimoine de Vallée Sud Habitat de 3,2% dans la limite des plafonds autorisés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 20 octobre 2022
Reçue en Préfecture le 20 octobre 2022
Certifiée exécutoire le 20 octobre 2022
Par application de la loi du 22 juillet 1982



**Yann CHEVALIER
Directeur Général**

